



**Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous :**  
 CORNET Léandre né le 27 septembre 2017,  
 DUBORD Apolline née le 19 novembre 2017,  
 FALLONE Julliano né le 14 novembre 2017,  
 VAQUERO Samuel né le 26 juillet 2017,  
 VIVION Hortense née le 9 septembre 2017.

**Nous félicitons pour leurs mariages en 2017 :**  
 BEAUJOUAN Didier et CORBIERE Nicole,  
 SAGET Eric et GAROFALO Corinne,  
 VIGUIER Pierre-Laurent et PUECH Lucie.



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de : Monsieur GALINIER François, le 18 juillet 2017.

## Terres du Lauragais

**Les locaux se trouvent désormais à Villefranche de Lauragais**

73 avenue de la Fontasse  
 Tel: n° 05.31.50.45.50.

Site Internet : [www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)



**Les pôles qui restent à Nailloux :**

- Maison de Services Au Public (MSAP) et permanences Urbanisme (à la mairie).
- Services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse (au dessus de la poste).
- Service Aides à Domicile (derrière la mairie)
- Services Techniques : bâtiments, espaces verts, environnement, déchets. (4 rue Robert Estrade)

## Rappel

- Pour les jeunes né(e)s en 2002, il faut venir à la mairie vous faire recenser. Vous aurez besoin de l'attestation de recensement pour vous inscrire à un examen, pour passer votre permis de conduire...
- Les inscriptions à l'École de Montgeard sont ouvertes. Il faudra vous munir du livret de famille, du carnet de vaccinations de votre enfant, d'un justificatif de domicile et venir en mairie aux jours et heures d'ouverture.
- Nous vous rappelons qu'il existe une permanence CAF à Nailloux (Mme DUMAS) les 1er et 3ème mercredis du mois sur rendez-vous à la Maison de Service au Public (MSAP).
- Permanences Assistantes sociales les lundis, mardis, mercredis matin sur rdv. Pour prendre rdv : 05.62.71.94.40.
- Permanences du médiateur de 9h à 12h les 2ème et 4ème jeudis matins de chaque mois à la mairie de Nailloux.

## Agenda 2018

<b>Auberge espagnole</b> Le 16 mars	<b>Cérémonie de commémoration</b> Le 8 mai	<b>Vide-grenier</b> Le 17 juin	<b>Auberge espagnole</b> Le 13 juillet
<b>Fête locale</b> Les 17.18.19 aout	<b>Repas des chasseurs</b> Le 9 septembre	<b>Fête des Labours</b> Le 22 septembre	
	<b>Cérémonie de commémoration</b> Le 11 novembre		



## Extrait du discours de Marie-Claire Garofalo lors de la cérémonie des vœux du 7/01/2018

...« Ces vœux me donnent l'occasion de vous faire un bilan des réalisations du conseil municipal depuis mars 2014. C'est aussi l'occasion de vous présenter les projets pour 2018.

Depuis le début de ce mandat, nous avons fait l'acquisition de deux radars pédagogiques et d'un défibrillateur. Nous avons organisé deux formations : l'une aux premiers secours et l'autre au défibrillateur. Les travaux de la nouvelle cantine sont terminés. La porte d'entrée de la Salle Polyvalente (coté grande rue du pastel) a été changée. Les chemins de sous-tourelle et des plaines ont été refaits. Au cimetière nous avons créé un jardin du souvenir et un columbarium, en espérant répondre ainsi à vos attentes. Un portail a été remplacé au cimetière côté église.

Le PLU a été approuvé le 12 avril 2017.

Nous avons également acheté une mini-pelle, un ordinateur pour la comptabilité, changé le tracteur et installé une borne à incendie près de l'Eglise. A l'école, nous avons engagé une procédure de surveillance de la qualité de l'air et effectué un diagnostic énergétique. Nous avons également terminé la nomination des voies de la commune et procédé au numérotage des habitations.

Le plus gros chantier de 2017 a été la rénovation de l'école. Les toits, des bâtiments scolaires les

plus anciens, ont été refaits et la peinture du premier étage effectuée. L'ensemble de ces travaux et acquisitions ont été cofinancés par le Conseil Départemental. Pour l'école, le Conseil Départemental et l'Etat ont subventionné les travaux.

### LES PROJETS DE 2018

Trois gros chantiers sont prévus pour cette année :

#### 1) Ecole.

Suite au diagnostic énergétique de l'école, nous allons entreprendre une 2<sup>ème</sup> phase de travaux en mettant l'accent sur les économies d'énergies. Le conseil municipal a souhaité privilégier des investissements peu coûteux mais générant des économies d'énergies importantes. L'isolation par la cave et par le grenier, la remise en place de 5 paires de volets, le remplacement d'une porte-fenêtre en bois, et le changement des néons de toute l'école par des LED apporteront économies d'énergies et meilleur confort à l'école.

Nous rafraîchirons aussi les façades et la peinture du rez-de chaussée.

#### 2) Aménagement de l'extension du cimetière.

Le terrain de cette extension a été acheté en 2012. Dans un premier temps, nous avons édifié un mur de séparation

avec les voisins mitoyens. Cette année, nous allons créer un mur de soutènement, un local technique et 3 places de parking. Nous allons également aménager un coin propre au niveau de la RD 25. Côté Place vieille, nous allons édifier un mur avec une nouvelle entrée. Le terrain dédié aux sépultures sera terrassé et des plantations seront effectuées en remplacement de la haie actuelle.

#### 3) Rénovation de l'éclairage public.

Les travaux consistent à changer le système électrique afin de pouvoir remplacer les ampoules actuelles énergivores par des LED dernière génération. Ces travaux permettront, eux aussi, de faire des économies d'énergie. Nous ne procéderons plus à l'extinction du village la nuit. Seule une baisse d'intensité de 50% au cœur de la nuit sera programmée.

D'après les techniciens du SDEHG, la facture d'électricité devrait être divisée par deux et donc l'amortissement devrait être assez rapide. »...

Pour conclure, Madame Garofalo remercie les membres du conseil municipal et les bénévoles qui s'impliquent au quotidien dans les affaires de la commune. Elle remercie aussi les associations montgeardines qui font vivre le village. Elle renouvelle ses souhaits de belle et heureuse année. Une année qu'elle espère sereine et positive pour tous.

Mairie de Montgeard  
35 rue de la bastide  
31560 Montgeard  
Contact@mairiedemontgeard.com  
Tel : 05.61.81.34.74



Horaires :  
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi  
De 10h à 12h  
Vendredi  
De 16h à 18h

### Prêt des salles municipales

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouveau règlement a été mis en place. Si vous souhaitez réserver une des salles municipales, il faut prendre contact avec la mairie pour connaître la disponibilité de celles-ci. Il est important de lire attentivement le contrat de prêt qui s'y rapporte.

#### Quelques règles de base :

- Ces salles seront prêtées uniquement aux habitants de Montgeard.
  - L'emprunteur devra fournir une attestation d'assurance ;
  - Une participation aux frais d'utilisation est fixée pour la salle : 20 euros/1/2 journée et 60 euros/1 journée, pour la petite salle polyvalente : 25 euros/ jour.
  - Il est interdit d'utiliser les salles prêtées comme dortoir.
- Le prêt à des mineurs et/ou jeunes majeurs est soumis à des conditions strictes : obligation de la présence d'un adulte référent sur place, en permanence tout au long de l'événement.
- Ménage et remise en ordre sont à la charge de l'emprunteur (les produits et le matériel ne sont pas fournis).
  - L'emprunteur s'engage à respecter et à faire respecter cette convention par ses invités.
- Afin que la commune de Montgeard puisse continuer la mise à disposition de ces locaux aux habitants, il est capital que chacun s'engage à respecter et à faire respecter ces lieux publics.

### Palmarès des dix maisons fleuries

La commune de Montgeard participe chaque année au concours des villages fleuris organisé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne. Cette année, la municipalité a souhaité, elle aussi, récompenser les particuliers ayant apporté le plus grand soin à l'embellissement de leur devant de porte ou de leur jardin. Les dix lauréats pour l'année 2017 ont été mis à l'honneur lors des vœux de la municipalité le 7 janvier 2018 avec les félicitations du conseil municipal.

### Fédération française de cardiologie



C'est une association reconnue d'utilité publique qui fonctionne sans subvention de l'Etat.

Ses missions :

1) Informer pour prévenir : nous vous invitons à visiter leur site internet. Une masse d'informations, de brochures, est à votre disposition. 2) Financer la recherche. 3) Aider les cardiaques à se réadapter. 4) Apprendre les gestes pour ceux qui n'ont pu se déplacer lors de la formation proposée sur l'utilisation du défibrillateur. Des plaquettes et vidéos sont à disposition sur le site de la FFC : les gestes de la réanimation sont accessibles dès 10 ans !

En France 40000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque. Sept fois sur dix, ces accidents surviennent devant témoin mais moins de 40% de ces témoins font les gestes de premiers secours. Devant une telle situation, chacun se doit de réagir. Trois gestes pour une vie : Appeler le 15 pour donner l'alerte, Masser le cœur, Défibriller.

**Osez! Le pire est de ne rien faire.**

### Sommaire :

- Vœux 2018
- Convention de prêt des salles municipales
- Palmarès des dix maisons fleuries
- Fédération française de cardiologie
- Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)
- Canal du midi
- Alerte aux Migrateurs Non Identifiés
- Opération Eco-Défis
- Rappel
- Agenda



### Canal du midi

#### Appel à la mobilisation par les Voies Navigables de France (VNF)

VNF déploie toute son expertise pour sauver le canal du midi, dont les platanes sont atteints d'une maladie incurable : le chancre coloré. Grâce à la générosité des donateurs attachés à ce site d'exception, 5700 arbres ont pu déjà être replantés le long du canal.

Malheureusement il reste beaucoup à faire. Potentiellement plus de 23000 platanes sont encore menacés. Pour éviter la propagation, la seule solution reste l'abattage puis la replantation d'arbres d'essences différentes. **Votre soutien est essentiel.** Vous avez la possibilité de faire un don (déduction fiscale de 66%)

Mission mécénat VNF. Direction Territoriale du sud Ouest,  
2 port saint Étienne, BP 7204, 31073 Toulouse Cedex 7



### Alerte aux Migrateurs Non Identifiés (MNI)

Cet hiver doux et clément ne nous a pas épargné de forts vents d'autan. Et c'est en ces moments propices que les MNI choisissent de divaguer en toute impunité. Ils envahissent nos fossés, nos chemins, s'accrochent aux branches de nos arbres, s'enroulent à nos racines...

Aussi, pour le bien de tous, petits et grands, végétaux, et animaux, nous vous remercions de bien vouloir veiller à ce que vos déchets ne s'envolent pas, surtout lors de travaux de grande envergure (rénovation, construction). Nous vous invitons à les trier et les apporter à la déchetterie.



**Horaire d'ouverture de la Déchetterie de Montgeard :**  
mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 9h à 12h30 et de 13h à 18h.

### Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Haute Garonne (CDAD)

Ce conseil est placé sous l'autorité du Président du Tribunal de Grande Instance du chef lieu du département. Il a pour mission de proposer une politique locale d'accès au droit, adaptée aux besoins de chaque citoyen. Ainsi, il propose des consultations juridiques gratuites d'avocats, notaires et huissiers, dans les 55 points d'accès au droit du département. Des consultations gratuites de professionnels du droit se tiennent régulièrement au Tribunal de Grande Instance de Toulouse, Salle D-066, 2 allées Jules Guesde. Métro Palais de Justice. Tel : 05.61.33.70.00 / 05.61.33.70.90. Si vous êtes concerné, nous vous invitons à vous renseigner afin de connaître les permanences les plus proches de votre domicile.

### Opération Eco-Défis

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose aux artisans et commerçants d'être valorisés s'ils s'engagent pour le développement durable à travers l'obtention du label "**Eco-défis des commerçants et artisans**". Cette action est aidée par le fond européen LEADER et l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Les participants s'engagent à réaliser des actions concrètes en faveur de l'environnement. Ces challenges s'accomplissent avec l'appui des conseillers de la chambre des métiers et de l'artisanat, dans le choix des interventions, dans leurs mises en œuvre étape par étape. Quand les objectifs sont atteints, ils sont validés par un jury de labellisation et donnent droit à l'obtention du label "**Eco-défis des artisans et commerçants**".

Contact :

P.E.T.R DU PAYS LAURAGAIS  
Tél : 04.68.60.56.54  
Mail : [pays.lauragais@orange.com](mailto:pays.lauragais@orange.com)  
[www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)

CMA HAUTE GARONNE  
Tel : 05.61.10.47.45  
Mail : [fpotagnik@cm-toulouse.fr](mailto:fpotagnik@cm-toulouse.fr)  
[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)